

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

### Nouvelles des États-Unis

Confirmation du jugement des anarchistes de Chicago et de M. Sharp. — Agitation électorale dans l'Etat de New-York. — Le nouveau parti du travail uni. — La question agraire. — Notes diverses.

Si la justice humaine a besoin de sérieuses réformes, surtout pour la lenteur et l'imbroglio de sa procédure, il faut cependant avouer que les hautes cours des États sont plus intelligentes, plus indépendantes qu'on ne le croit communément. Bien que soumis à l'élection, les juges se montrent à la hauteur de leur charge. On se fait une très fautive opinion du suffrage appliqué aux juges. Le peuple, il est vrai, lui, donne son vote, mais les noms ont été choisis, triés avec soin par les comités. C'est une grande affaire que les élections des shérifs, des attorneys généraux, des attorneys de district et des juges des diverses cours. Un petit nombre de candidats se présentent pour ces postes, et les candidats ont dû fournir des preuves d'aptitude et d'honorabilité, dans le barreau ou une charge civile.

C'est aux comités de chaque parti de faire son choix, et rarement le choix laisse à désirer. Les juges, une fois élus pour un terme plus ou moins long, peuvent bien encore rester fidèles au programme de leur parti politique, mais ne savent faire triompher les droits de la justice. Le gouvernement n'a rien à voir dans ces élections. Il ne désigne pas même les attorneys, ou procureurs chargés de poursuivre au nom de l'Etat, et les procès importants qui se plaident devant les cours de New-York prouvent que les attorneys sont réellement des hommes de valeur.

On doit se souvenir du tragique événement survenu à Chicago le 4 mai 1886. Une bande formée d'anarchistes, presque tous étrangers, firent périr par l'explosion de bombes plusieurs agents de police et en blessèrent d'autres. Sept anarchistes, les plus compromis, les chefs de la bande infernale, comparurent devant la justice de Chicago. Ils eurent toutes les facilités de se défendre, et leurs avocats dépensèrent beaucoup de zèle et de talent. Le jury les reconnut coupables de conspiration contre l'ordre public et d'assassinat, et ils furent condamnés à être pendus. La population américaine, effrayée des tentatives et des discours des anarchistes, applaudit à la sentence. Il fallait montrer à l'Europe que, si on recevait les émigrants qui viennent cultiver le sol, on n'était pas disposé à laisser les socialistes faire leurs expériences dans le pays, et que, s'ils avaient la liberté de propager leurs doctrines, ils tombaient sous les rigueurs des lois quant ils en venaient à exécution.

Les anarchistes de Chicago n'étaient pas les premiers venus. Auguste Spies était éditeur du journal *Arbeiter Zeitung*; Samuel Golden était un orateur qui enflammait la foule; Louis Lingg avait fabriqué les bombes; Albert Parsons, George Engel,

Michael Schwab, Adolph Fischer, étaient tous anarchistes enragés.

Oscar Neebe, qui parut le moins coupable, en fut quitte pour quinze ans de travaux forcés. Les sept condamnés, pour échapper au supplice, employèrent toutes les ressources que la loi leur fournissait. D'abord, ils demandèrent une révision de jugement pour cause d'erreur. Puis ils en appelèrent à la haute cour de l'Etat, qui ne tint ses séances qu'à certaines époques.

Voici près de dix-huit mois que le crime est commis, et l'arrêt de la justice n'est pas encore exécuté; pendant ce long intervalle, une agitation très vive a régné dans le pays, grâce aux amis des condamnés. Marc Parsons a fait des conférences et recueilli des fonds; une jeune fille romanesque et riche voulut épouser Engel, un des condamnés. On parlait de révolte en cas de confirmation de jugement.

Enfin, la haute cour de l'Illinois, réunie à Ottawa, le 14 septembre, après une longue étude des pièces du procès, rendit sa sentence. Chaque juge donne son opinion conforme, et le jugement de Chicago est confirmé dans sa teneur. Les anarchistes doivent être pendus le 11 novembre. C'est encore un délai, et les condamnés conservent un faible espoir. On parlait d'en appeler à la cour suprême de Washington. Cela n'est pas possible et l'appel ne sera pas reçu, car la cour suprême n'intervient pas dans les affaires criminelles jugées souverainement par les cours des États. Reste le recours en grâce au gouverneur de l'Etat, et si les influences sont puissantes, le gouverneur peut les gracier tout comme M. Grévy. Il est probable que, pour deux ou trois, le gouverneur se montrera favorable. Quant aux autres, il est nécessaire que la loi ait son cours afin de donner un exemple.

Les anarchistes de New-York et ceux qui résident dans les grands centres jettent feu et flamme; ils appellent cette sentence un crime de lèse-humanité. Les anarchistes sont des martyrs. Si l'exécution a lieu, de grands malheurs s'ensuivront, disent-ils, et leur pendaison sera vengée par des flots de sang des capitalistes. On ne s'effraye pas outre mesure; on sait que le nombre des anarchistes est petit, et l'on pense que la milice en aura vite raison, en cas d'émence.

Jacob Sharp, l'archi-millionnaire qui avait corrompu les aldermen de New-York, doit se résoudre à subir sa peine. Son âge avancé, ses millions et ses hautes influences ne le sauveront pas. La suprême cour de New-York, composée de quatre juges, a confirmé la sentence du juge Barrett. Elle a déclaré que le juge avait bien prononcé, et que le jury s'était fidèlement acquitté de ses devoirs. C'est donc à tort que le juge Potter avait autorisé la révision du procès.

La sentence, rendue le 29 septembre à l'humanité, satisfait le peuple américain.

Les mois de septembre et d'octobre sont, chaque année, marqués par des élections. Dans certains États, on

nomme le gouverneur ou la législature, dans d'autres, il s'agit seulement de renouveler quelques emplois civils, ou les autorités locales des villes. Les Américains, comme autrefois les Athéniens, se plaisent à cette agitation électorale; pour les politiciens, c'est le moment de montrer leurs talents oratoires; pour les amateurs, c'est un passe-temps, après les charmes de la villégiature.

On tient dans les chefs-lieux de county des "fairs" ou comices agricoles, expositions de produits, qui durent plusieurs jours. Les candidats profitent de cette occasion pour tenir des meetings et exposer leur programme. Dans l'Etat de New-York, l'agitation est plus vive que partout ailleurs. Cela provient de l'importance de cet Etat; suivant le parti qui triomphe, on juge de l'élection présidentielle, qui aura lieu l'année prochaine. Outre les deux vieux partis, républicain et démocrate, qui se disputent le pouvoir, il s'est présenté un troisième parti, celui des prohibitionnistes, qui font la guerre aux débauchés et liqueurs; les partisans du greenback ou papier-monnaie entraînent aussi en lice; mais ces deux derniers ont peu de succès, et leurs membres finissent par se rallier à un autre parti plus fort.

Cette année, il se présente dans l'Etat de New-York un nouveau parti, qui pourra donner de l'embaras aux démocrates et aux républicains; c'est le parti du travail uni, fondé par Henry George. Cet ambitieux avait obtenu, en 1886, 68 000 voix pour la charge de maire de New-York. Ce succès l'encouragea, et il prétend arriver plus haut. Ses partisans ont tenu une convention à Syracuse, où il a été désigné comme secrétaire d'Etat. De concert avec le trop fameux docteur Mac Glynn, il parcourt les villes et les villages et prêche sa doctrine aux fermiers, que son projet de taxer uniquement le sol effraye; il déclare que leur sort sera amélioré; s'ils payent plus pour la terre qu'ils cultivent, ils seront déchargés de toutes les autres taxes. —Voyez, dit-il, ce sont les hauts capitalistes qui s'opposent à mes projets, car ils savent que je veux détruire leur puissance. Ils possèdent d'immenses terrains qu'ils ne cultivent pas. Eh bien, ces terrains seront imposés, et à l'avenir nul n'aura plus de terres qu'il n'en peut cultiver.

Les théories de George, exposées avec beaucoup d'art et d'éloquence dans ses discours, soit à New-York, soit dans l'Etat, séduisent beaucoup de personnes. On trouve le système des taxes très défectueux. De plus, des syndicats de capitalistes accaparent tout le terrain pour le revendre avec gros bénéfices aux colons. M. Hill, gouverneur de l'Etat de New-York, répond à M. George que son projet est impossible à réaliser, que c'est un piège perfide tendu au peuple. Les ouvriers ne voudront pas travailler la terre et se plaindront toujours de l'inégalité de leur sort. Selon M. Hill, il faut deux taxes, celle sur la propriété et celle dite,

personnelle, c'est-à-dire sur le produit du travail. Il faut les diminuer, et non les abolir.

M. George et le Dr Mac Glynn répondent: "Tous les hommes naissent égaux, tous ont droit à une part de la terre, puisque Dieu a donné la terre à ses enfants sans exception personne". Les gens sensés ne mordent pas à l'hameçon, mais avec des mots on mène le peuple. Cependant l'expérience aussi bien que la raison prouvent que toutes les théories qui sentent le socialisme, le communisme, ne peuvent aboutir qu'à produire un immense désastre. Il y aura toujours des prodiges et des économes, des oisifs et des travailleurs, et il est facile de prévoir à qui sera la victoire: avec le système de George, il faudrait tous les dix ans faire une liquidation. Au gouvernement de chercher les moyens de répartir ses taxes également, et de n'exiger du peuple que l'argent nécessaire au service public. Mais que les rêveurs, les utopistes cessent de nous vanter leurs théories d'égalité et de partage. L'ère d'or, qu'ils nous annoncent, ne serait que le bouleversement social, il est à présumer que M. George, s'il arrive aux emplois convoités, changera d'idée.

Les républicains ont tenu leur convention à Saratoga, ville d'eaux minérales très fréquentée en été. Ils ont élaboré leur plateforme ou programme et choisi leur ticket: il s'agit de nommer un secrétaire d'Etat, un attorney général, un contrôleur, un ingénieur en chef, pour l'Etat. Les démocrates, quinze jours après, ont imité les républicains et ont siégé dans la même ville. Les délégués étaient très nombreux, et faisaient en général meilleure figure que les délégués républicains.

La délegation du *Irving hall* n'a pas été acceptée, et Tammany l'a emporté. Quand on parle du suffrage direct, universel libre, on dit une chose absurde.

L'élection n'est qu'au 3e ou 4e degré. Chaque parti a son organisation complète dans chaque localité. Dans une élection, les districts choisissent leurs délégués; les délégués se rendent à la convention de tout le parti, dans une ville désignée d'avance. Cette convention est une espèce de parlement, et l'on vérifie les lettres de créance de chaque délégué; puis des comités sont formés, et on rédige la plateforme, qui toujours fait l'éloge du parti et éreinte le parti adversaire. Enfin, on passe au choix des candidats, et après discussion on arrête la liste. Les candidats sont habituellement indiqués par la voix publique, ou bien ils se présentent eux-mêmes en se faisant appuyer par des amis. Après cela, on se met en campagne et l'on fait de la réclame pour son ticket. Le peuple n'a qu'à choisir entre les deux ou trois tickets différents qu'on lui présente. Mais comme les partis sont bien dessinés d'avance, on peut aisément annoncer quels seront les élus. On croit l'élection très simple, et c'est une chose très compliquée. L'essentiel est de gagner les délégués et de se faire

adopter par la convention; dans ces conventions les candidats ne paraissent point, et par suite ne peuvent parler pour eux.

Les Américains ont en ce moment deux motifs de se réjouir; dans un match entre deux yachts, le *Volunteer* appartenant au général Paine, et le *Thistle*, un cutter écossais qui avait remporté plusieurs prix dans les eaux britanniques, la victoire est restée au yacht américain. Dans une course de près de cinq heures, le *Volunteer* est arrivé en avance de dix-neuf minutes. Cela flatte toujours l'amour-propre de triompher d'un adversaire, surtout quand c'est un anglais. Il semblait, à voir l'intérêt qu'on prenait à cette pacifique régate, que l'honneur du pays était engagé dans le succès. D'autre part, le secrétaire de la marine annonce la découverte du lieutenant Zabinski d'un canon pneumatique-dynamite, vient d'avoir un plein succès; on a fait des expériences, et la balle lancée par ce canon sous l'eau est allée détruire complètement un gros navire. Ce genre de torpille est destiné à garder les côtes, et anéantirait les navires cuirassés et blindés. Pourtant la distance parcourue par ce projectile est que de 2 kilomètres, et les navires qui voudraient bombarder les forts américains tirent à une plus grande distance. L'invention ne pourrait servir que pour empêcher un débarquement, à moins que le torpille portant ce canon n'aille sous l'eau poursuivre les navires qui tenteraient d'approcher.

Les financiers de Vastire se plaignent de la rareté du numéraire; cela se comprend, puisque le Trésor a dans ses routes 500,000,000 de fs, dont il ne sait que faire. On a beau augmenter les pensions des soldats de la guerre de sécession, ou ne peut épuiser les caisses. Les taxes produisent au delà du nécessaire, et le Congrès ne fait rien pour les réduire; heureux pays, qui se plaignent d'une surabondance de recettes. M. Cleveland, pour venir en aide au commerce, fait acheter des titres de rente 4 1/2 et 4 1/4 pour 71 millions de francs, et les vendeurs, malgré les avantages offerts, ne se pressent pas. La dette s'amortit, les créanciers ne veulent pas avancer le terme; il faut forcément en revenir à une réduction considérable des taxes; après vingt ans de paix il serait illogique de conserver les taxes de la guerre.

J.-E. MARTIN.

### LA FÊTE DES ZOUAVES

Vendredi soir, à la salle d'exercice militaire, à Montréal a eu lieu le concert promenade organisé par les zouaves pontificaux, à l'occasion du jubilé de Sa Sainteté Léon XIII et pour célébrer le vingtième anniversaire de la bataille de Mentana.

On y remarquait une foule de membres du clergé, les zouaves pontificaux de Montréal et de divers points de la province. Son Honneur le Recorder de Montigny, l'honorable J. A. Chapleau, l'honorable M. Aldéric Ouimet, l'honorable M. François

Langelier, maire de Québec, M. J. J. Curran, M. P., etc.

Après un joli programme exécuté par la fanfare de la cité et une représentation d'escrime donnée par M. le professeur Legault et ses élèves, M. Emmanuel Tassé fit part à la foule des regrets exprimés par Mgr Fabre, que les circonstances ont empêché d'assister à la démonstration.

M. de Montigny, un ancien zouave du Pape, prit alors la parole et, par un discours empreint d'esprit de foi et plein de verve militaire, souleva à maintes reprises les applaudissements de l'auditoire. Il fit ressortir la noblesse de l'idée qui pousse cinq cents Canadiens à la défense du Saint-Siège, dont le pouvoir temporel était attaqué et rendit un juste tribut d'hommage aux zouaves tombés victimes de leur dévouement.

L'honorable M. Chapleau qui fut ensuite invité à prendre la parole, trouva dans la circonstance de magnifiques élans d'éloquence.

Rappelant que les missionnaires du Christ ont versé leur sang sur cette terre du Canada, il dit que les zouaves canadiens sont allés à Rome comme pour payer à l'Eglise une dette sacrée. Ils ont à leur tour versé leur sang pour elle. Puis il montre la grandeur du pontife suprême qui dirige l'Eglise, le prestige de sagesse dont il jouit par tous l'univers. Il vante la foi du peuple canadien, que le temps semble avoir affermi, car il n'y a plus d'hommes publics qui affichent le libéralisme catholique. Tous, au contraire protestent de leur foi et de leur dévouement au Saint-Siège. Il souhaite, en terminant que, que nos enfants et nos descendants conservent précieusement le nom de catholique.

L'honorable M. Langelier, maire de Québec fit ensuite quelques remarques bien senties et fut suivi de M. J. J. Curran, M. P., dont les paroles éloquentes trouvèrent un écho dans l'assemblée.

Enfin M. McGown déclama avec talent la belle pièce de vers composée à l'occasion de la bataille de Patay et intitulée: "Les Soldats de Dieu."

Puis la fanfare joua Vive la Canadienne et Dieu Sauve la Reine.

Après le concert les zouaves ont tenu à l'hôtel Richelieu leur assemblée annuelle. On ignore pas que depuis leur retour de Rome ils sont constitués en société sous le nom "d'Union Allet."

Les élections du bureau ont donné le résultat suivant: Président, A. Larocque; vice-président, X. Toussaint Québec; 2e vice président local de Montréal, Alphonse Piché; trésorier, M. Gervais; assistant-trésorier, A. Plamondon; secrétaire, L. Forget; assistant-secrétaire, M. Monier.

Bureau de régie: MM. Montigny, Prendergast, Hébert, Archambault, Tassé, McGown, Chagnon, Lavigne, Groleau, B. Baucaire et le lieutenant-colonel Hughes.

Feuilleton de COURRIER DU CANADA 7 Novembre 1887 — No 79

## LE CRIME DES GLENANS

Elle disait vrai. C'était un soir qu'il lui remit le paquet roulé dans lequel se trouvait l'enfant immobile. Seul il avait conduit la barque, il était reparti seul. Dans quel but mentait-elle avec cette effronterie? Dans sa finesse de paysanne avait-elle découvert le nom du petit être qu'elle devait dérober à tous les yeux? Si elle l'avait une fois, une seule, emporté à Concarneau, cela suffisait pour qu'il fût reconnu. Alors l'intérêt de la Brûleuse serait de le rendre non point à lui, mais à sa mère.

Tu n'ies, fit-il soit! mais n'espère pas me convaincre. La preuve que je ne te crois pas, c'est que je fouillerai jusqu'au fond ta misérable demeure, et que s'il le faut j'y mettrai le feu.

—Essaie! fit elle avec un geste terrible.

Carniveau examina les alentours,

ils étaient déserts. Se croyant certain de n'avoir à lutter que contre la Brûleuse de varech, il s'élança dans la direction de sa demeure.

D'un mouvement rapide Yvanik jeta sur son bras gauche le câble dont elle se servait pour lier les énormes bottes de varech, quand elle les transportait, du bord de la mer les jetait la vague, sur les hautes pierres où elle les brûlait durant la nuit; de la main gauche elle brandit sa fourche de fer et suivit Carniveau escaladant les roches avec la vigueur de la jeunesse.

Le misérable, arrivé avant la Brûleuse devant la porte de sa cabane, prit dans sa poche une sorte de poignard malais d'une forte trempe et l'entra dans la serrure qu'il s'efforça de briser.

Au cri poussé par la Brûleuse, un homme qui rampait sur le sommet de la grosse roche, et regardait en ce moment à travers une fissure de la pierre un bel enfant qui lui souriait, leva soudainement la tête, s'avança sur le toit rocheux de la grotte, et regarda ce qui se passait.

D'abord il ne comprit pas. Carniveau, la tête baissée, s'efforçait de briser la serrure, mais la Brûleuse se baissant, mordit sournoisement jusqu'à l'os la main qui tenait le poignard.

Alors Carniveau se retourna, hurlant de douleur, et en se retournant il démasqua son visage. Comme si un

éclair l'eût tour à tour éclairé et fondroyé, le jeune homme qui se tenait au sommet de la roche sauta brusquement à terre, puis, la face illuminée d'un fulgurant éclair de raison victorieuse, sa chevelure rejetée en arrière, souple, fier, beau dans sa force et dans sa colère, il se jeta sur Carniveau, et serra ses deux mains autour du cou du misérable en criant:

—Assassin! assassin!

La Brûleuse de varech comprit une seule chose: c'est qu'on lui venait en aide. Sa corde passa brusquement sur les avant bras de Carniveau, qui ne put désormais se servir de son arme; puis, comme le jeune homme qui s'était trouvé si providentiellement près de là pour lui venir en aide, elle répéta:

—Assassin! assassin!

Ces deux voix, l'une éclatante et sonore, l'autre perçante et dure, furent entendues. Trois hommes accouraient déjà, sautant d'une roche à l'autre.

—Tenez ferme! cria Jonas.

—Hardi, la Brûleuse! ajouta Caiman Bleu.

—J'en suis, mille sabords! fit un matelot inconnu dans l'île.

En une minute, Carniveau se trouva lié, ficelé, "arrimé", comme disaient les Mathurins salés.

—Dans quelle cale faut il jeter celle-là? demanda le matelot.

—Allons chez l'abbé Patris, d'abord.

—Mais le pauvre fou... dit Yvanik.

Alors le matelot étranger se baissa vers celui que désignait la Brûleuse de varech.

—Monsieur Raymond! monsieur Raymond! dit il avec un cri de joie si intense, qu'elle parut presque effrayante.

Mais le naufragé n'avait pu résister à la violence de l'émotion que venait de lui causer l'apparition soudaine de Carniveau. Après le bouleversement subit causé par la vue de son assassin, émotion qui réveilla brusquement sa raison engourdie, il roula sur le sol, privé de sentiment.

—Dites, la vieille, vous et moi nous suffirions pour le porter, n'est ce pas? Doucement, la mère! Dire que je le retrouve... L'avons nous assez pleuré! On le croirait mort... mais le bon Dieu est juste... Mon jeune maître ne peut pas mourir... Quel mystère se cache dans tout ceci, mille sabords? Et puisqu'il vivait, pourquoi ne pas nous écrire?

—Vous écrire, répliqua Yvanik, il ne le pouvait pas.

—Pourquoi?

—Ce jeune homme est fou.

—Fou! lui?

—Depuis la nuit de la tempête.

—Est ce donc pour cela qu'il criait tout à l'heure à l'assassin?

—L'avenir expliquera bien des choses, dit-elle.

L'abbé Patris se trouvait dans la grande salle au moment où Jonas et Caiman Bleu heurtaient du pied à la porte. Ils soutenaient Carniveau, qui s'efforçait encore de leur échapper.

Ce fut Renotte qui vint ouvrir. Elle poussa une exclamation de surprise à la vue de l'homme garrotté, et le curé, laissant son bréviaire, demanda vivement à Jonas:

—Une chose certaine, c'est que cet homme a voulu tuer la Brûleuse... Nous avons entendu appeler à l'aide, et nous sommes arrivés à temps... Mais juste comme nous venions de ficeler celui-ci, votre ami, notre naufragé, Benoni enfin...

—Eh bien! demanda l'abbé Patris avec inquiétude.

—Est tombé évanoui, et on vous le rapporte.

—Pauvre garçon! cette scène l'aura trop vivement frappé...

Jonas et Caiman poussèrent du pied Carniveau, dans un coin de la salle, sous un de ces bancs hospitaliers qui, durant les nuits d'hiver, servaient de lits aux hôtes du presbytère des Iles Sauvages; tandis que la Brûleuse de varech et le matelot rapportaient le jeune homme évanoui avec des précautions infinies.

—Comment, c'est vous, mon brave Pierre, qui êtes venu en aide à ce malheureux jeune homme... Je vous

remercie... Si vous saviez combien je l'aime...

—Et moi donc! s'écria Pierre la Guigne.

—Vous le connaissez?

—Si je connais M. Raymond! Ah! tenez, monsieur le Recteur, j'étonne, je suffoque! Lui, ici, chez vous... Mais, serait ce vrai ce qu'a dit cette femme? Le malheureux est-il fou?

La Brûleuse s'approcha lentement du prêtre.

—Il l'a été, dit elle; il ne l'est plus.

—Yvanik! Yvanik! comment le savez vous?

—Je l'ai vu tout à l'heure dans son regard... Celui que vous avez lié me menaçait, je ripostais sans crier, prêt à lui prendre le cou entre les dents de ma fourche, s'il ne me restait pas d'autre moyen de me défendre... Mais lui, celui que vous appelez Benoni, monsieur le Recteur, celui que vous nommez Raymond, monsieur le matelot, celui là du premier regard l'a reconnu et lui a crié: "Assassin! assassin!"

—Pardieu qu'il allait vous tuer, sans doute?

—Non, pas à cause de cela.

—Pourquoi, alors, pourquoi?

(à suivre)

SOMMAIRE

Nouvelles des Etats-Unis. La fête des Zouaves. FEUILLETON—Le crime des Glenans. Les succès de M. Mercier. Petite Gazette. L'honorable George Couture. Dépêches. Echos et nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Importations d'automne.—Behan Brothers. Bazar du Patronage. Ecole des arts et de dessin. La Caisse d'Economie de N.-Dame de Québec.—L. C. Marcoux. Merveilleux.—Gingras Langlois & Cie. Chemin de fer du Lac St Jean—voir 4ème page. La Banque Nationale.—P. Lafrance. Chemin de fer d'Oxford et New-Glasgow—A. P. Bradley

CANADA

QUÉBEC, 7 NOVEMBRE 1887

LES SUCCÈS DE M. MERCIER

NEUF MOIS DE RÉGNE

Voilà neuf mois que M. Mercier est au pouvoir.

Durant ces neufs mois, ses organes n'ont cessé de porter aux nues son génie et ses exploits. Jamais d'après eux, on n'a vu pareille succession de merveilles. Jamais, homme d'Etat et cabinet n'ont enfanté de tels prodiges.

Il est temps de sonder un peu tous ces panégyriques, et de dresser, pratiquement, froidement, impartialement, le bilan de cette administration phénoménale.

En premier lieu on a bruyamment exalté les succès financiers du ministère libérateur.

La thèse des thriféraires libéraux c'est que tout était en désarroi dans le trésor quand M. Mercier a pris le pouvoir tandis que tout prospère aujourd'hui.

Le crédit de la province est restauré, l'équilibre est rétabli dans le budget, les revenus de la province sont accrus, nous touchons à l'âge d'or.

Oui, mais quelle est la part du grand homme et de son gouvernement dans tous ces heureux événements ? Sa part nous l'avons déjà dit, est absolument celle de l'homme qui cueille le fruit que d'autres ont cultivé et fait mûrir.

Les finances n'étaient pas en désarroi quand le gouvernement Ross a quitté le pouvoir. Les dix-huit derniers mois de ce cabinet nous montraient un excédant incontestable des recettes sur les dépenses. Nos adversaires ont essayé de faire un grand tapage autour du fait que vers la fin de janvier 1887, les dépenses courantes et urgentes dépassaient de beaucoup les recettes actuelles.

Mais tous ceux qui suivent un peu les affaires de la province savent qu'il en est toujours ainsi à une certaine époque de l'année, alors que les grandes recettes des licences, des terres de la Couronne etc., ne sont pas encore rentrées. On fait alors un emprunt temporaire, que l'on rembourse aussitôt que ces sources si importantes du revenu ont donné leur fruit, et cela n'empêche pas le budget d'être soldé très souvent par un surplus, à la fin de l'année fiscale.

Nos libéraux savaient cela. Mais il leur fallait accuser les conservateurs, faire du tapage, et ils crièrent à la mauvaise administration, ils montrèrent la province sur la pente de la banqueroute, et réclamèrent un emprunt de \$3,500,000.

En vain nos amis leur crièrent-ils qu'un tel emprunt n'était pas nécessaire, que nous avions d'autres moyens de faire face à nos obligations. En vain l'honorable M. Ross, par exemple, leur dit-il, dans son discours sur l'emprunt : vous pouvez avoir d'ici à six mois près d'un million des corporations commerciales ; Montréal nous doit \$225,000, Ontario au moins \$100,000 ; du fonds d'emprunt municipal vous avez encore \$1,800,000 à percevoir, etc. Rien n'y fit, et l'emprunt fut voté.

Eh bien, depuis la session, toutes les prévisions de nos amis se sont réalisées. Le jugement du Conseil

Privé, dont nous parlerons tout à l'heure, nous a donné \$500,000 ; Montréal nous a payé \$125,000, Ontario \$100,000. Sur toute la ligne les événements nous ont donné raison, et sont venus fournir à la province l'argent qui rendait l'emprunt inutile.

Cependant, malgré tout cela, on l'a négocié, ce fameux emprunt. Et sa négociation a soulevé dans la presse ministérielle une frénésie d'enthousiasme. L'Electeur a bariolé sa devanture de titres et de sous-titres flamboyants : Le nouvel emprunt—Un succès sans précédent—Intérêt à trois et demi par cent—Plusieurs centaines de mille piastres épargnées—Crédit de la province supérieur à celui du Dominion—Etonnement des hommes d'affaires.

Au cours de son article épique, l'organe en délire s'écriait :

L'emprunt du gouvernement national n'accuse qu'une perte de \$210,000. Nous ne connaissons point le montant payé par le gouvernement fédéral pour change, commission et frais de courtage, mais ce que nous savons, c'est que le gouvernement Mercier ne paye pas un centin pour ces choses-là. On admettra que c'est tout simplement merveilleux et que le gouvernement national vient d'acquiescer un nouveau titre à la reconnaissance publique. Il est bien évident maintenant pour tout le monde, même pour les adversaires, que nous avons des hommes d'affaires de premier ordre à la tête de la Province.

Cela était écrit le 18 avril 1887, il y a trois mois. Eh bien ! l'emprunt, ce merveilleux emprunt, cet emprunt inouï, il est devenu tout-à-coup une chose problématique. De toutes parts, l'opinion publique demande au cabinet et à ses organes s'il est réussi ou raté, si les prêteurs américains ont fait honneur à leurs engagements ou s'ils y ont manqué, si notre gouvernement de grands hommes s'est fait ou ne s'est pas fait blaguer piteusement sur l'air de Yankee doodle.

Répondez donc, messieurs, l'avez-vous, oui ou non, voté l'emprunt ? L'avez-vous ou pourrez-vous l'avoir sans payer un sou de change, de commission et de courtage ? Allons, dites cela au public qui s'impatiente, et prouvez-nous que vous n'avez pas fait le plus honteux des fiascos.

Voilà l'un des grands succès du grand cabinet.

Où sont les autres ?

Le jugement du Conseil Privé ? Mais nous avons pu voir dix fois que le succès dans cette affaire est pour les conservateurs. Ce sont eux, en effet, qui, malgré les libéraux, ont imposé la taxe, l'ont soutenue devant les tribunaux de première instance, d'appel, et jusque devant le Conseil Privé qui a fait triompher nos vœux. Les déconfits sont nos adversaires qui ont déclaré l'impôt inconstitutionnel, et ont voté contre son adoption. (Votes et délibérations de l'Assemblée Législative, 1882).

La décision du plus haut tribunal de l'empire est une défaite pour leur opinion, une censure de leur conduite, et c'est malgré eux que le trésor provincial s'est vu gonflé soudain de \$800,000 ; malgré eux que notre revenu annuel s'accroît de \$200,000.

Le gouvernement Mercier a obtenu de plus \$125,000 de Montréal, \$100,000 d'Ontario. Mais ces sommes nous étaient dues légitimement ; en les percevant nos adversaires n'ont fait que suivre le programme tracé par nos chefs.

Quels sont donc les hauts faits du cabinet de la revanche nationale ?

Ah ! nous oublions ! M. Mercier a découvert le lac St-Jean. Il a prononcé de belles phrases sur l'importance des voies ferrées pour ouvrir de vastes territoires à la colonisation.

Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur ce sujet. Toutes nos grandes voies ferrées sont l'œuvre du parti conservateur. Le chemin du lac St-Jean a été combattu par M. Mercier, contrecarré par lui quand il était chef de l'opposition, et si cette grande entreprise est terminée cette année, ce n'est certes pas de sa faute.

Quand à sa politique à l'égard des marchands de bois, elle a été marquée par la duplicité la plus honteuse l'arbitraire le plus absolu, la subordination la plus scandaleuse des intérêts de la province aux intérêts du parti libéral. D'abord M. Mercier a déclaré solennellement qu'il allait élever les droits sur la coupe du bois de \$2.00 à \$5.00 par mille. Son

jugement était bien arrêté et rien ne le modifierait.

Les marchands de bois envoient députations sur députations. M. Mercier est inflexible comme le Temps, immuable comme le Destin.

Tout-à-coup survient l'élection d'Ottawa. Par suite d'un pur hasard probablement, les détenteurs de limites font un nouvel effort auprès du gouvernement. M. Mercier se laisse approcher, et, toujours par hasard, les arguments de ces messieurs, qu'ils n'avaient jamais pu goûter jusque-là, impressionnent son intellect. Nous verrons, dit-il.

Le lendemain on annonce que le délai pour payer les droits à la Couronne sont prolongés, jusqu'après l'élection d'Ottawa. Les événements se succèdent et s'enchaînent ; par hasard toujours, les marchands de bois appuient M. Rochon, et après le triomphe du candidat ministériel, c'est encore par le même persistant hasard que les droits sur la coupe du bois sont définitivement élevés à \$3.00 seulement, au lieu de \$5.00 comme M. Mercier l'avait proclamé à la face du pays.

Voilà encore un des triomphes du cabinet rénovateur.

Qu'on nous montre donc ses vrais trophées ?

Sera-ce la conférence interprovinciale ? M. Mercier est sans doute parvenu à réunir dans nos murs quelques demi douzaines de ministres provinciaux—plus M. Evanturel—en l'honneur de qui on a donné quantité de fêtes sociales, style de l'Electeur. Mais, après ? Les résultats de cette réunion seront-ils appréciables ? A vous-nous assisté à une simple parade, émaillée d'incidents tragi-comiques, ou à un congrès efficace et vraiment avantageux pour notre province ? C'est ce que nous ignorons encore.

Non, non ; les succès du cabinet Mercier se bornent à quelques élections gagnées par lui, comme par tout gouvernement nouveau ayant le prestige et l'attrait du soleil levant.

Ces succès électoraux, éphémères d'ailleurs, et passagers, peuvent bien plaire aux ministres, mais ne sont pas de ceux qui font la fortune d'une province.

PETITE GAZETTE

M. Tardivel se défend d'avoir été blessé au vif par nous—les typographes nous avaient fait dire : bleu au vif—dans une polémique vieille de neuf mois.

Tant mieux s'il en est ainsi. Nous n'avons pas l'ambition d'assimiler notre plume à un stylet, et les blessures envenimées ne sont point de celles que nous désirons infliger à nos adversaires.

Mais enfin lorsqu'un journaliste montre une mémoire si persistante à propos d'un mot lancé à son adresse dans une vieille discussion, il s'expose à faire penser que le trait, quelqu'inoffensif qu'il ait été, a pénétré très avant dans l'amour-propre.

Ce sont des tiers eux-mêmes qui nous en ont fait la remarque. Il faut que M. Tardivel ait été vivement piqué, nous a-t-on dit, pour qu'il revienne aussi souvent sur cet incident.

Notre confrère déclare que notre mot était typique, et explique de cette façon le souvenir qu'il en a gardé. Bien des gens sont d'avis que ce qu'il y a eu de plus typique dans l'affaire, ça été la réplique fameuse de notre confrère où il était question du faubourg, de la haute-ville, de bal, d'aristocratie etc.

M. Tardivel parle de notre infatuation. Franchement, nous ne pouvons confesser jugement sur ce point. On s'aveugle sans doute sur ses propres défauts. Mais nous ne nous croyons point pris du mal de fatuité. Et le Courrier du Canada, sous notre direction, ne nous paraît pas accuser ce culte de soi-même dont sont atteints trop d'écrivains entichés de leur excellence.

La démission de l'hon. juge Sicotte a été reçue et acceptée à Ottawa. Il y a ainsi en ce moment huit vacances dans la magistrature du pays, cinq dans Ontario, une dans le Manitoba, et deux dans Québec, causées par la nomination de l'hon. M.

Angers au poste de lieutenant-gouverneur, et la démission du juge Sicotte.

On annonce d'Ottawa que toutes ces vacances seront remplies d'ici à quelques jours.

Le correspondant spécial de la Gazette à Ottawa est responsable de la rumeur suivante : Un ami intime de M. Blake qui arrive de Toronto rapporte que ce dernier va fixer permanentement sa résidence en Angleterre et qu'il sera bientôt élu dans un comté Irlandais comme partisan du home rule.

Si la nouvelle est fondée nous souhaitons au grand chef libéral plus de succès qu'il n'en a obtenu au Canada, car la cause de l'Irlande opprimée a toutes nos sympathies.

L'HON. M. G. COUTURE

Nous regrettons d'apprendre la mort de l'hon. M. George Couture, membre du Conseil Législatif, arrivée vendredi soir à Lévis.

Le défunt laisse après lui un nom sans tache, qui restera longtemps gravé dans la mémoire de ses concitoyens.

L'honorable M. Couture n'était âgé que de soixante-trois ans.

DÉPÊCHES

CHAMBRE FRANÇAISE

Paris, 5.—On a discuté devant la Chambre des Députés le rapport du comité d'enquête dans l'affaire du scandale Caffarel.

M. Baudry d'Asson a prétendu qu'on ne devait pas demander à la chambre de faire le procès de M. Wilson. Les abus et les fraudes auxquels ce dernier s'est livré sont punissables par six mois à trois ans d'emprisonnement. Il a demandé à M. Rouvier de donner des explications à propos de l'affaire Wilson.

M. Rouvier a dit que tous les documents relatifs à cette affaire avaient été remis au ministre de la Justice.

Le débat devint général et il se termina au milieu de la plus grande excitation.

M. Caffarel ? proposa que l'enquête fut générale et qu'elle remonta jusqu'au mai 1877 de manière à comprendre le temps de l'arrivée au pouvoir du ministre De Broglie.

M. Rouvier en réponse à M d'Ornano a nié que des politiciens avaient découvert des scandales contre le président Grévy. (Applaudissements du centre et murmure de l'extrême gauche). Personne, dit-il, ne songe à accuser le cabinet d'avoir voulu influencer le pouvoir judiciaire. La magistrature est au-dessus de tout soupçon. Il a dit qu'il ne connaissait pas les détails de la vente des décorations. Les autres faits en cette affaire sont indéniables, mais ils ne prouvent pas la nécessité de tenir une enquête. (Agitation).

Les actes du président sont toujours endossés par un ministère, par conséquent les ministres sont responsables dans ce cas. On peut leur faire des interpellations sur des sujets pour lesquels ils sont responsables. Mais leur poser des questions en dehors de la juridiction du parlement est tomber dans le domaine du pouvoir judiciaire ; et c'est pour cela qu'il est opposé à ce qu'il ait une enquête.

Il reconnaît juste le sentiment qui inspire actuellement la chambre, mais cependant il croit qu'il vaut mieux laisser les choses suivre leur cours ordinaire.

Ces paroles de Rouvier produisirent un soulèvement général dans la chambre. Quand l'ordre fut rétabli, on adopta la proposition de M. Caffarel (?) par un vote de 264 contre 257.

M. Jolibois dit que la droite, bien que favorable à une enquête, était opposée à la proposition Caffarel, parce qu'elle croyait que cette proposition était dirigée contre les accusateurs au lieu de l'être contre les coupables. Il proposa de donner au comité les pouvoirs les plus étendus possibles. Caffarel s'y opposa. Finalement la proposition Jolibois fut votée par 315 contre 184.

Le rapport du comité fut ensuite adopté par 445 contre 84.

Le comité du Sénat auquel a été référé le projet de conversion des rentes 4 1/2 pour cent a recommandé l'adoption de ce projet.

O'BRIEN EN PRISON

Dublin, 6.—O'Brien a fait de la résistance quand on a voulu lui faire porter le costume de la prison de Tullmore. Le médecin de la prison a conseillé au gouverneur d'insister de ne pas insister davantage, vu l'état de santé d'O'Brien.

Dillon a fait un discours à Castle R. aujourd'hui. Il a demandé à ses auditeurs de jurer par serment que tant qu'ils auraient la vie ils feraient tout en leur pouvoir pour venger O'Brien et faire souffrir ceux qui l'ont emprisonné. La police n'est cependant pas intervenue à cette assemblée.

AFFAIRE MCGLYNN

New-York, 5.—L'archevêque Corrigan a dit aujourd'hui qu'il croyait que la déclaration faite hier soir par le docteur McGlynn que sa cause serait entendue de nouveau et qu'il rentrerait prochainement dans le giron de l'Eglise catholique, n'était que dans le but de faire triompher ses prétentions et que toute cette histoire était absurde.

Echos & Nouvelles

Retraite

Une retraite spéciale pour les dames la Haute-Ville est commencée ce matin, à la chapelle de la Congrégation. Elle sera prêchée par le R. P. Rottot, S. J. Les exercices auront lieu le matin à 8 1/2 heures et le soir à 7 1/2 heures.

Le patinoir

A une réunion des directeurs du rond à patiner de Québec qui a eu lieu vendredi, il a été décidé de revenir à l'ancien système, celui du patinage sur la glace. En conséquence les ardateurs du patin à roulettes auront à se procurer un autre local, s'ils veulent continuer leur exercices.

Toutes les infections vénéennes du sang sont expulsées sans délai par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

Société littéraire de Lévis

La seconde séance de cette association a eu lieu mercredi soir.

Le sujet était : "Est-ce un avantage pour Lévis d'avoir un pont de glace entre Québec et Lévis ?" M. M. T. A. Poston, Adèle et Brown ont amené de très bons arguments en faveur du pont ; mais les arguments donnés par M. John Buchanan, qui était appuyé par M. M. Simmonds et Carrier ont triomphé. Cette société a déjà fait de grands progrès quoiqu'elle ne compte que quelques semaines. Elle compte déjà près de 60 membres.

Tempête

On écrit de Ste Adolphe de l'Abou : Depuis 15 jours le temps se tient toujours froid ici et le vent est des plus violents.

La semaine dernière, nous avons eu un véritable ouragan qui a duré une nuit entière et a tenu presque toute la population en éveil ; plusieurs bâties ont été ébranlées et quelques unes renversées. Un brick appartenant aux MM. Fauvel, de Paspebiac, est venu à la côte à la grande Rivière.

La tempête a sévi avec tant de fureur à Newport que presque toutes les goélettes ont été brisées à la côte.

Bref, mais précis

La dyspepsie est redoutable. Le foie en désordre est une misère. L'indigestion est l'ennemi d'une bonne nature. L'appareil digestif humain est une des choses les plus compliquées et les plus merveilleuses de l'existence. Il est facile de le déranger.

Une nourriture grasse, dure, salée, un mauvais régime, les tourments de l'esprit, des heures retardées, des habitudes irrégulières, et plusieurs autres choses qui ne devraient pas exister, ont fait des Américains un peuple de dyspeptiques.

Mais la Fleur d'Août de Green a fait beaucoup pour réformer cette mauvaise affaire et rendre le peuple américain si plein de santé qu'il peut bénéficier de ses repas et être heureux. Souvenez-vous : Qu'il n'y a pas de bonheur sans santé. Mais la Fleur d'Août de Green apporte la santé et le bonheur au dyspeptique. Demandez-en une bouteille à votre droguiste. Soixante-quinze cents.

Mort pénible

Jeudi matin, à St-Félix du Cap Rouge, la femme d'un nommé Hippolyte Bédard, abandonnée à eux-mêmes trois jeunes enfants pour aller chez sa voisine. En revenant chez elle quelques minutes plus tard, elle aperçut sur la galerie de sa maison un de ses petits enfants tout en flammes. Elle courut et essaya d'éteindre le feu qui achevait de consumer les vêtements du petit martyr, déjà grièvement brûlé. On fit venir le médecin qui en dépit des meilleurs soins, n'a pu réchapper le jeune infortuné.

C'est en faisant brûler des petits bouts de bois dans la porte du poêle, que l'enfant a mis le feu à ses vêtements. Trop jeune pour songer à l'éteindre, il a couru au devant de sa mère, ce qui a activé les flammes.

M. le coroner Belleau a tenu une enquête samedi matin, et dans sa déposition le Dr Brophy a dit que la mort avait été causée par le choc sur le système nerveux et la congestion des organes internes provoquée par les brûlures.

Un verdict a été rendu en conséquence.

La victime a été inhumée hier à la Pointe-aux-Trembles, paroisse natale de ses parents.

Pour la guérison des rhumes, de la toux, et des affections pulmonaires, le Pectoral-Grise d'Ayer n'a pas d'égal.

Cadavre mystérieux

Hier matin, le gardien du cimetière Saint-Charles, M. Jos. Parent, a trouvé sur le seuil de sa porte le corps d'un enfant nouveau-né. Il est venu à la ville en informer le coroner, qui a fait transporter la funèbre dépourvue à la Morgue, où l'autopsie a été faite ce matin. L'enquête du coroner n'aura lieu que mercredi, afin de permettre aux agents de la sûreté de faire des recherches.

Personnel

Son Honneur le lieutenant-gouverneur, qui est de retour de Berthier, assistait hier à la messe à la Basilique, accompagné de Sir Adolphe Caron.

Pénible accident

M. Frs. Moisan, cordonnier, demeurant 119 rue Arago, a failli se faire tuer jeudi soir, en travaillant en corvée à la démolition d'une boutique appartenant à M. Chs. Moisan, charron, même rue. On avait commencé à défaire la cheminée, et les briques avaient été placées sur un ascenseur pour être descendues au premier étage. Une poutre qui supportait l'ascenseur ayant cédé, M. Moisan

a reçu la charge sur le dos. On l'a dégagé, et le médecin qui a été mandé en toute hâte, a constaté que le malheureux avait deux côtes cassées et que le poumon droit avait été atteint par la pointe de la cassure. Le blessé, dont l'état est assez grave, a été transporté à son domicile.

Rapide comme un feu de forêt des milliers de félicitations vo arrivaient et de recommandations nous arrivent de tous côtés, déclarant que la Poudre à Pâte Impériale à la Crème de Tartre est meilleure que toute autre. Tous les épiceries en vendent.

Mort prématurée

M. Joseph G. Bourget, employé des postes, a succombé samedi soir à une hémorragie qui s'est déclarée à la suite d'une bronchite capillaire à la suite de la maison depuis trois semaines. M. Bourget était âgé de 37 ans et était un excellent employé, un travailleur qui ne comptait pas ses peines, et toujours disposé à rendre service à ses confrères. Son service s'ra chanté jeudi matin à la chapelle des Sœurs de la Charité, où deux de ses belles-sœurs sont religieuses. L'inhumation aura lieu au cimetière Belmont.

Le peuple demande protection

Médecines brevetées

Que sont-elles ? En général ce sont des prescriptions qui ont été employées avec grand succès par de vieux médecins bien connus. Des milliers d'individus ont été guéris, contre toute attente, par leur emploi, et elles font l'étonnement et la crainte des collèges de médecins aux Etats-Unis, tellement que les médecins qui prennent leurs degrés à ces collèges médicaux sont priés de déprécier les Médecines Propriétaires, vu qu'elles leur font perdre leurs meilleures pratiques. Comme fabricant des Médecines Propriétaires le Dr G. Green, de Woodbury, N. J. espère avec confiance afin de prévenir les risques auxquels s'exposent presque tous les jours les malades et les all'gés en se servant de Médecines Brevetées conseillées par des personnes inexpérimentées seulement dans le but de les propager, et par des médecins incompetents et sans expérience qui sont la peste des villages et des villes, et encore par des gens s'intitulant médecins et qui sont plutôt des croque-morts, faisant des expériences sur leurs patients tout en leur dérobant leur santé et leur argent.—Le Dr Green, disions-nous, espère donc pour le bien des all'gés que le gouvernement protégera la nation en faisant des lois pour régulariser la pratique de la médecine par des médecins d'une plus grande expérience et plus instruits, et par là il relèvera l'honneur et le crédit de la profession, et en outre qu'il fera des lois pour l'enregistrement des récipients des Médecines Propriétaires, sous examen et décision de Chimistes et des Médecins nommés à cet effet, avant qu'ils n'aient obtenu la licence pour usage général. Il donnera volontiers la formule du Syrop Allemand de Beech-ee et de la Fleur d'Août de Green sous de telles lois, avec un telle protection, et ainsi il enlèvera au peuple ses préjugés, évitera la compétition et l'imitation de médecines sans valeur.—(Tiré du Mail de Chicago, 3 août 1887).

Charité

Avec la bienveillante autorisation de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, et la recommandation de MM. les Curés de la ville, au Prône de leur Eglise respective, les Sœurs du Bon Pasteur ont commencé à faire une collecte en faveur de l'œuvre du soutien et de la conversion des filles pénitentes qui vont chercher refuge à l'Asile du Bon Pasteur de cette ville.

Commission des asiles

La commissions des Asiles vient de séder durant seize jours consécutifs. Toutes les correspondances, les ordres en conseil, les contrats, les actes relatifs aux asiles d'aliénés ont été lus et examinés avec soin.

On a pris deux jours entiers pour visiter l'Asile de Beaufort dans tous ses détails et les commissaires devront y retourner. L'inspection de l'Asile de St-Jean de Dieu a duré trois jours.

La commission est à préparer un rapport sur ses travaux, qui sera soumis à la législature à sa prochaine session. Il comprendra une étude sur la situation des différentes institutions, leurs contrats et les relations des propriétaires avec le gouvernement.

On se réunit de nouveau, demain, à Québec, pour continuer l'enquête dont les résultats ne tarderont pas à être connus du public.

Onguent d'Holloway

Les plaies, blessures, ulcérations et autres maladies affectant la peau, sont susceptibles d'amélioration au moyen de cet onguent rafraichissant et curatif, qui lui a valu les plus fortes louanges de la part des personnes qui ont souffert durant des années de maladies de jambes, de poitrines en mauvais ordre, d'hémorrhoides, d'abcès et d'ulcères chroniques, après que tout espoir de guérison eût cessé. Il n'y a que ceux qui ont fait l'expérience des effets adoucissants de cet Onguent qui peuvent se former une idée du confort qu'il apporte en diminuant l'inflammation et soulageant la douleur. Partout où l'Onguent d'Holloway a été employé, il a fait sa réputation, il a été recherché avec fureur comme le remède le plus facile et le plus sûr pour toutes ces sortes de maux. Dans la névralgie, le rhumatisme et la goutte, la même application, faite à propos, donnera un soulagement merveilleux.

Le commerce à Québec

Il paraît, dit le Moniteur du Commerce, qu'une maison très importante de Montréal, ouvrait au printemps un magasin de nouveautés sur la rue St-Joseph à St-Roch. De plus, un autre grand magasin sur la rue de la Fabrique serait loué à un marchand de Trois-Rivières. Plusieurs autres changements sont à la veille de se faire et nul doute que cela

est dû à la perspective magnifique que nous promettement les grands travaux quise feront à Québec l'année prochaine. Nous sommes en plein chemin de progrès et il ne faut y mettre qu'un peu de bonne volonté pour assurer à notre ville un avenir commercial digne de son ancien-

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

" 78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882. MESSRS. J. C. AYER & Co. : Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de démangeaisons intolérables, la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale. J'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la normale. Après un temps très-court la toux et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement, est devenue excellente. Je me sens cent fois plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme le meilleur remède pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose fut finie, ma santé était complètement établie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devrez en publier dans l'intérêt de nos semblables. A vous, avec respect, Z. P. Wilds."

La casé est étonnante et un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvant la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les troubles résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

Ecole des Arts et de Dessin

TOUTS ceux qui désirent suivre les cours de cette école gratuite, sont priés de donner leur nom au secrétaire-gérant, M. J. N. DUQUET, dans la nouvelle bâtisse de cette institution, rue St-Jochim, au coin St-Jean, tous les soirs, de SEPT HEURES à NEUF HEURES jusqu'à ce que le nombre d'élèves, pouvant être admis, soit au complet. L'enseignement est gratuit et les élèves n'ont rien à payer pour leur entrée. Ils pourront se procurer tous les articles nécessaires au dessin à l'école même aux taux les plus réduits. Québec, 3 novembre 1887—3f. 693.

Merveilleux

Nous croyons qu'il est de notre devoir dans l'intérêt de personnes qui souffrent, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat que publie dans une autre colonne la

COMPAGNIE D'EAU DE ST-LÉON. Les propriétés curatives de cette eau pour toutes les maladies constitutionnelles sont tout simplement merveilleuses et nous ne saurions trop la recommander aux personnes souffrant de la dyspepsie, rhumatisme, constipation, maladies de la peau, etc. BUREAU DE POSTE, BURLINGTON, V. T., Messieurs, Vous me demandez de vous dire ce que je connais de l'Eau St-Léon. J'ai le plaisir de vous informer qu'il y a cinq ans, lorsqu'alors je n'étais âgé que de quinze ans, je souffrais horriblement d'une maladie de la peau, je fis un usage copieux de l'eau St-Léon et au bout de trois semaines j'étais couvert de boutons, de la tête au pied, l'eau ayant eu l'effet de chasser les humeurs du système. A la fin de la cinquième semaine de ce traitement, j'avais la peau aussi nette que n'importe quel autre enfant de mon âge et depuis j'ai toujours été bien portant. Je certifie ici avec plaisir, que je dois ma guérison à l'eau St-Léon. Votre dévoué, EARLE S. KINGSLLEY.

Cette Eau pour la maladie de la peau est en vente chez tous les détaillants à 25 cts le gallon. Demandez-là à votre droguiste ou chez votre épicière. Vendue en gros et en détail par MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE No 3, Rue Dauphin, Québec. Agents pour la Puissance Québec, 30 sept 1887— 539

BEHAN BROTHERS. Importations d'AUTOMNE!! Couvertes et Flanelles! Les meilleures Couvertes anglaises, Couvertes écossaises supérieures, Couvertes canadiennes extra supérieures, Couvertes blanches, Couvertes de couleurs, Couvertes de berceaux. FLANELLES! Flanelles Welch, Flanelles anglaises, Flanelles canadiennes, Flanelles blanches, Flanelles rouges, Flanelles grises, Flanelles de fantaisie, Flanelles françaises croisées, Serges bleues marins, etc. Les marchandises ci-dessus sont vendues à au moins 15 pour cent meilleur marché que le prix actuel du g. s. Behan Brothers

GILLET'S POWDERED LYE 99 POUR CENT Le plus Pur, le plus Fort, le Meilleur Prêt à mettre en usage en aucune quantité pour faire le Savon, la Lessive, Désinfecter, et dans cent autres cas. Une boîte équivalente à six livres de Sel Soda. En vente chez tous les épiciers et pharmaciens. E. W. GILLET - TORONTO

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec QUÉBEC, 31 OCTOBRE 1887. LE ET APRÈS LE 1er DÉCEMBRE PROCHAIN, La Caisse d'Economie paiera à son Bureau, Haute-Ville, UN DIVIDENDE DE Cinq par cent, sur le montant du capital versé, pour les SIX MOIS expirant le 30 NOVEMBRE PROCHAIN. Par ordre, L. C. MARCOUX, Sec. Trés. Québec, 31 octobre 1887—58. 692.

Bazar du Patronage AVEC la permission et sous le bienveillant patronage de SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, Archevêque de Québec, l'Œuvre du Patronage St-Vincent de Paul tiendra un bazar annuel du 16 au 28 Janvier 1888. Ce bazar est d'une importance capitale puisque sa recette est la principale ressource de l'œuvre. Nous espérons que les personnes charitables de Québec s'empresseront de participer à cette bonne œuvre en encourageant par leurs amonnes le zèle si dévoué des Dames organisatrices. DINERS : TABLE ST-FÉLIX.—Mmes A. Racine et F. Gourdeau. RAFAÏLISSEMENTS : TABLE ST-VINCENT DE PAUL.—Mlle O. Dorval, Mmes A. Boucher et J. M. Tardivel. LINGERIE : TABLE NOTRE-DAME.—Mme Ph. J. Jolicoeur. TABLE ST-JOSEPH.—Mmes J. G. Tourangeau et F. X. Berlinguette. TABLE ST-FRANÇOIS D'ASSISE.—Mmes Gravel et M. Amet. TABLE ST-ROCH.—Mmes F. Labèque et E. Marceau. TABLE DU ST-ROSAIRE.—Mmes F. Filion, J. Richard et O. Migné. TABLE ST-SAUVEUR.—Mme F. Auger. Québec, 4 novembre 1887. 694.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC 23, Rue St-Jean, Québec. VIS est par le présent donné que le six courant le bureau de direction a décidé d'avoir des classes de prêts mobiles. Les parts sont de \$50 chacune et le montant à payer par mois est de 25 cts pendant 12 ans. Une nouvelle classe sera ouverte chaque mois jusqu'à nouvel ordre. Les souscriptions doivent se prendre au bureau de la société. G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 15 octobre 1887—1m 685

Société de Construction Permanente de Québec LE ET APRÈS LE 2 NOVEMBRE PROCHAIN, la Société paiera à ses actionnaires un dividende de DEUX ET DEMI PAR CENT sur le fonds capital pour les six mois finissant le 1er septembre dernier. Le livre de transferts d'actions sera fermé du 20 au 31 Octobre courant inclusivement. Par ordre, G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 5 Octobre 1887—1m 675

Les tirages mensuels ont lieu le TROISIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS. La valeur des prix qui seront tirés le MERCREDI, 16 Novembre 1887. SERA DE \$60,000 COUT DU BILLET Première Série ----- \$1.00 Deuxième Série ----- 0.25 Demandez le catalogue des prix. LE SECRETAIRE, S. E. Lefebvre, 19, RUE ST-JACQUES MONTREAL VICTOR MARIER, Agent pour la vente des Billets, 83, Rue d'Aiguillon, QUEBEC Québec, 29 août 1887— 594

Dernière Edition

CONTESTATIONS D'ELECTION

L'enquête dans la contestation in re Alphonse Daoust vs E. H. Bisson, M. P. P., est ajournée au 18 novembre courant, vu l'impossibilité où se trouvait M. Geoffrion, C. R., conseil de M. Bisson, de se rendre à Beauharnois.

—Dans la contestation de l'élection de M. Bergeron, M. Pelletier n'a pas pas procédé à son enquête. Un jour sera définitivement fixé pour la preuve dans ces deux causes le 18 novembre courant. On disait hier, à Montréal, que la contestation de l'élection de M. Bergeron était abandonnée.

—La cause de la contestation de l'élection de Nicolet, est commencée la semaine dernière, à Trois-Rivières, devant le juge Bourgeois, le 11 courant, M. Honan, C. R., est l'avocat de M. G. Turcotte, le candidat libéral défait, et M. J. E. Méthot, défend M. Dorais, M. P. P.

Vu le grand nombre de témoins de Nicolet, le juge a fait remarquer aux parties que l'enquête eût dû être faite à Nicolet. En effet, nous ne voyons pour quelle raison on a tant tenu à l'examen des témoins en dehors du district électoral et occasionné ainsi aux témoins doubles dépenses. Nous aimerions à savoir qui est coupable de cet état de choses?

—La cause de l'élection contestée de Kent, Ont. a été reprise jeudi à Chatham. L'avocat de M. Campbell, libéral, ayant admis que des actes de corruption avaient été commis par quelques-uns de ses agents, le juge Osler dit que l'élection devait être annulée, mais il suspendit son jugement jusqu'à ce qu'on eût disposé des accusations personnelles. La cause sera reprise le 15 courant.

—Le jugement dans la contestation d'élection de M. E. Spencer, député de Missisquoi, sera rendu le 19 novembre courant.

M. Tardivel parle du "carcan" que la politique et les circonstances nous ont infligé. Fine fleur de courtoisie!

Le Cardinal Pellegrini, le dernier Cardinal créé par Pie IX, vient de mourir.

Chez les Ursulines Son Eminence le cardinal Tachereau a dit la messe ce matin dans la chapelle des Ursulines, et a ensuite fait sa visite annuelle à la communauté.

Les élèves des Ursulines ont grand congé aujourd'hui en l'honneur de leur Supérieure dont la fête patronale tombe vendredi dernier. Il y a eu jeudi soir à cette occasion, une grande soirée musicale au monastère des Ursulines.

Amélioration notable Le révérend M. Hébert a pris un mieux sensible depuis quelques jours. Ses médecins sont d'opinion qu'il pourra bientôt se rendre dans sa paroisse pour y reprendre ses fonctions curiales.

Presse Associée L'Assemblée générale annuelle de la Presse Associée de la Province de Québec, pour l'élection des officiers et la réception des divers rapports, aura lieu, à Québec, dans la salle du Septeur Haydn, 4, rue St-André, le mercredi, seizième jour de Novembre à 4 heures. Les membres sont invités à y assister en aussi grand nombre que possible. Il sera probablement soumis à la réunion un projet de Conférence entre journalistes des diverses associations de presse du Dominion. Ce projet, qui n'est pas neuf, sera mis à l'étude et adopté à une date ultérieure.

Un médecin abandonnant le monde On vous apprend que M. le Dr Z. Gravel, qui pratiquait depuis près de quinze ans à St-François et puis à St-George de Beauce, vient d'abandonner l'exercice de sa profession pour entrer chez les Sulpiciens, à Montréal.

M. le Dr Gravel est un ancien élève de Lavat où il prit ses degrés de M. D. en 1873.

Madawaska Le moulin à farine et à carder de M. Lévié Thériault, M. P. P., à Edmondston, est devenu la proie des flammes samedi soir le 29 octobre; pas d'assurance. Pertes, \$6,000. Ce malheur sera sensible pour les fermiers, car c'était le plus gros moulin du comté et suffisait à peine aux besoins.

L'hiver Le 1er St-Charles est pris en glace assez épaisse pour permettre aux gens d'y circuler librement à pied. Le fait est que depuis quelques jours les gens raccourcissent beaucoup leurs allées et venues en traversant ainsi le lac.

Pectoral-Cerise d'Ayer. Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant un tour ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps. Tout persistante guérie. En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je dus consulter par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégorgèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE j'ai obtenu un guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie. HORACE FAIBERTHNER, Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Group—Écoutez une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il souffrait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'usage du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait guéri le croup de mon cher. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement, Mrs. EMMA GEESER, 129 West 122th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit années de Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisé-je en un guerri. JOSEPH WALDEN, Brylala, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être guérie ment soignée par l'usage du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps. PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes. Québec, 30 avril 1887—1an 577

La Véritable EAU DE FLORIDE Murray & Lanman. LE PLUS EXQUIS de tous les Parfums pour la Toilette Supérieure à l'Eau de Cologne par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir. DANS LE BAIN elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau. Se méfier des Contrefaçons. GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC! PURIFIEZ VOTRE FOIE!

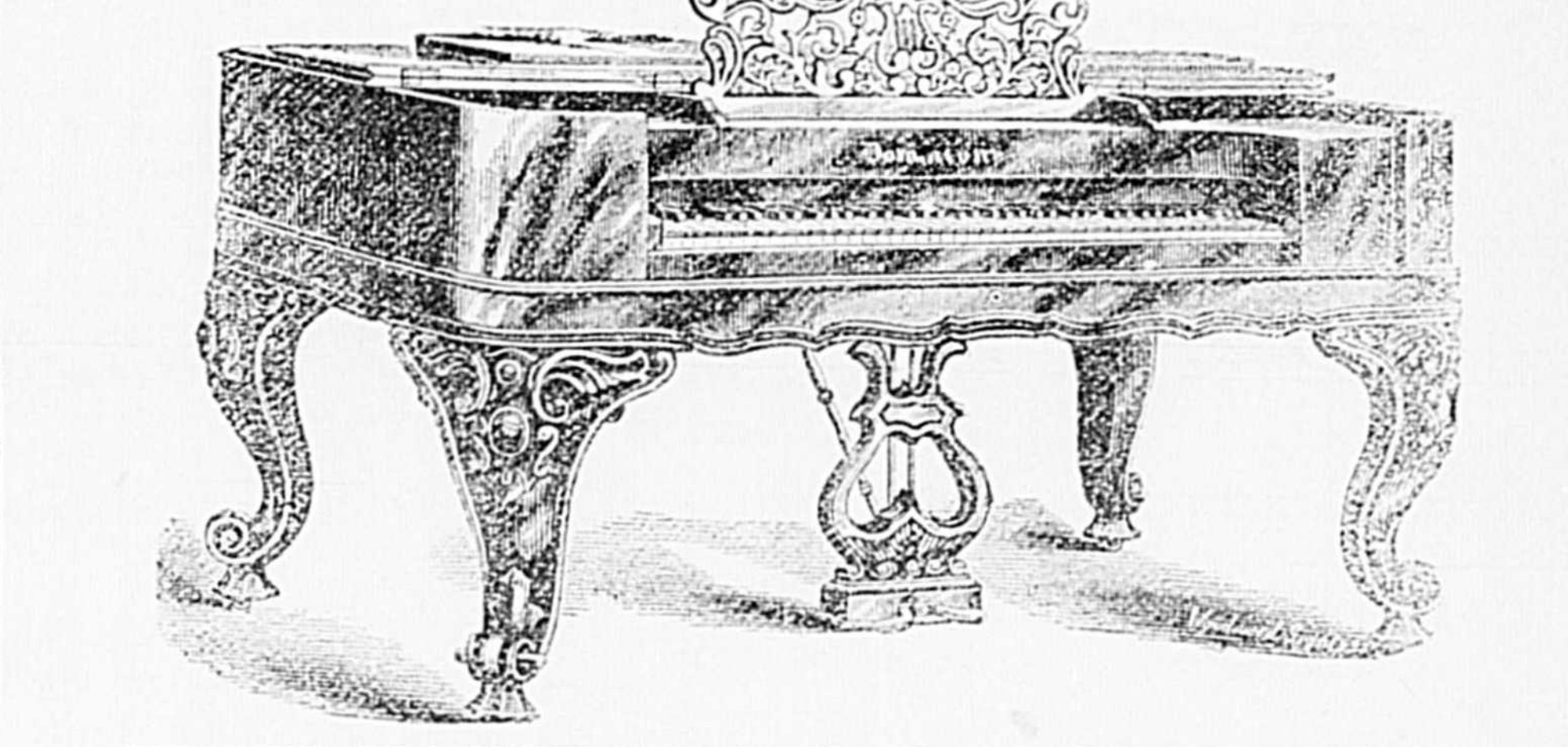
LES PILULES DE BRISTOL PUREMENT VÉGÉTALES sent le meilleur Purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, le Foie et la Dyspepsie. LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL EST UN REMÈDE INFALLIBLE pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Incurables et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique. Le Remède de Famille par excellence.

AVIS A VIS est par le présent donné que toute personne, ayant des réclamations à faire contre la succession de feu Dame Veuve Charles Bacon, décédée à Saint-Pierre de la Rivière du Sud le 15 octobre courant, ou endettée envers icelle, devra d'aujourd'hui à trente jours, présenter ses réclamations ou payer ses dettes envers la dite succession, au Révérend P. Th. Delagrave, curé de Saint-Pierre, l'un des exécuteurs testamentaires dûment autorisés à cet effet. Saint-Pierre de Montigny, 27 octobre 1887 Québec, 28 octobre 1887—1m 24ps 690

La Banque Nationale. Québec, 3 octobre 1887. A VIS PUBLIC EST DONNÉ par le présent qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE spéciale des actionnaires de la Banque Nationale, aura lieu au bureau de la Banque, à Québec, MERCREDI, le 23 NOVEMBRE prochain (1887), à TROIS HEURES P. M., afin de considérer l'opportunité d'une réduction du Fonds Capital de la Banque et pour autres fins. Par ordre du bureau, P. LAFRANCE, Caissier. Québec, 4 octobre 1887.

Frechon, Lefebvre & Cie 1645, Rue Notre-Dame Montréal ORNEMENTS D'EGLISE IMPORTATIONS D'AUTOMNE A BON MARCHÉ Vases sacrés—Garnitures d'autel—Chasubleries—Soiries—Says—Lustres à cristaux Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE... Une Spécialité Québec, 5 juillet 1887—11 avril 1887—1an.

Je viens de recevoir à l'occasion des fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (tous les formats), pianos droits (nouveaux modèles), pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



ET LES ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION." TOUTS instruments de choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs. Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon établissement si possible, ou écrire pour catalogues illustrés. L. H. N. PRATTE, No 1676, rue Notre-Dame, Montréal Québec, 24 décembre 1885—15 nov 83—1an 24ps.

CREDIT PAROISSIAL C. B. LANCTOT, 1661, Rue Notre-Dame MONTREAL, P. Q. Manufacturier de Statues de tous genres, Magnifiques choix de chasubles, calices, ciboires, bronzes Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Eglises, Soies, Mérinos, etc. —TOUJOURS EN MAINS— Aux prix les plus modérés. Une commande est respectueusement sollicitée. Québec, 3 mai 1887—1an 580

Publications Importantes LE PIANO DE R. S. Williams & Son SA position prédominante est due au son pur et Sûr, qui la classe en tête de tout instrument, aux matériaux employés dans sa construction et aux soins dans tous les détails qui nécessitent la construction d'un piano de première classe. Ci-joint une lettre de Sir Charles Tupper, Exhibition coloniale et de l'Inde, 1886. Section Canadienne, South Kensington, Londres, S. W., Décembre 15 1886. Mon cher Monsieur, En réponse à votre lettre du 1er courant, je vous informe avec beaucoup de plaisir que le piano que j'ai acheté de votre "EXHIBIT" à l'Exposition Coloniale et Indienne m'a donné entière satisfaction. Votre sincère, CHARLES TUPPER, Haut-commissionnaire pour le Canada. A R. S. WILLIAMS, Ecr., Toronto, Ont. Ces célèbres pianos sont en vente à Québec seulement chez Bernard & Allaire, 77, 79, RUE ST-JEAN, N.-V., QUÉBEC Québec, 23 août 1887— 649

J. A. Langlais, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 177, rue St-Joseph, St-Roch, QUÉBEC. Québec, 29 Mars 1887 561

IMPERIAL CREAM BAKING POWDER La plus PURE, la plus FORTE, la MEILLEURE NE CONTENANT NI Alum, Ammoniac, Chaux, Phosphate ou autres matières nuisibles. E. W. GILLET TORONTO, Ont. CHICAGO, Ills. Fabri de la "Celebrated Royal Yeast Cakes" Québec, 24 septembre 1887 670

Chien à vendre UN CHIEN à poil ras, blanc, tacheté de brun café, de forte taille, âgé d'environ un an, de magnifique apparence et bon pour la chasse. S'adresser à ce bureau. Québec, 24 septembre 1887 670

ROB LECHAUX PHARMACIEN-CHIMISTE BORDEAUX (France) Le plus Puissant Le plus Salubre de tous les Dépuratifs

LE SANG C'EST LA VIE PURIFIER LE SANG, FORTIFIER LE SANG. C'EST ASSURER LA SANTÉ A CEUX QUI L'ONT, C'EST LA DONNER A CEUX QUI NE L'ONT PAS

Pas de Charlatanisme EN FRANCE! La Loi et l'École de Médecine défendent expressément la Vente des Médecines secrètes

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN DÉPART DE QUÉBEC Train local à 9 h. a. m. Train Express direct à 3.00 p. m. Train Express direct à 10.03 h. p. m.

TRAVERSE DU GRAND TRONC LAISSERA QUÉBEC STATION DE LÉVIS P. M. 1.45 Train éclair pour l'Ouest. P. M. 8.00 Malle pour l'Ouest. 2.05 Malle de l'Ouest. 6.30 Train mixte de Richmond.

Lignes d'Omnibus COUVENT DE BELLEVUE, CIMETIÈRE BELMONT ET ÉGLISE STE-FOYE DÉPART DES ÉTABLES DÉPART DE L'ÉGLISE STE-FOYE LA SEMAINE 6.30 A M 7.00 A M 8.45 A M 10.00 A M 2.15 P M 4.00 P M 6.15 P M 7.15 P M

H. ERN & Co., Sheffield, Angleterre. Manufacturier de Couteaux de poche, couteaux de table, Razoirs, Ciseaux, etc., etc.

LIGNE ALLAN. LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de l'Empire britannique pour le transport des passagers.

ELIXIR Préparée par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR Cet elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

Lignes de Steamers LIGNE ALLAN Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les jeudis, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

ST-NICOLAS Le Pétrel, Capitaine A Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h. m.

Ascenseurs Les Lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7 heures du matin à 9.30 du soir. Les mardis et samedis, de 6 heures du matin à 9.30 du soir.

Table with columns: De Liverpool, De Derry, De Québec, Steamers, Dates. Lists ship schedules for Liverpool, Derry, and Québec.

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC LE SOLIDE, FORT ET BIEN ÉQUIPPÉ LE STEAMER "MIRAMICHI," Capt. A. BAQUET,

CONDITIONS -20- Courrier du Canada Prix de l'abonnement ÉDITION QUOTIDIENNE

Bateaux à Vapeurs QUÉBEC ET LÉVIS Les bateaux South et North font le trajet entre Québec et Lévis tous les 10 minutes le jour et la nuit. Prix du passage 3 cents.

Ste-Anne de Beupré LE VAPEUR BIENVENU, Capitaine Barras, est disponible pour pique-nique et excursions, aussi pour pèlerinages à

Chars Urbains LIGNE DE LA RUE ST-JEAN Voyageant tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

Table with columns: De Glasgow, De Montréal, De Londres, Steamers, Dates. Lists ship schedules for Glasgow and Montréal.

MARDI, 1er NOVEMBRE, A 2 Heures P. M. ARRIVÉE À LA POINTE-AUX-PÈRES, GASPÉ, MALBAIE OU POINTE ST-PIERRE, PERCE, SUMMERSIDE ET CHARLOTTETOWN, I. P. E., pour quelques heures seulement, afin de permettre aux passagers de débarquer.

TARIF DES ANNONCES Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous ..... 50 centes. Pour chaque insertion subséquente..... 12 1/2